

Rapport Annuel



Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

Prix & Qualité

Service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

**EXERCICE
2024**

Comité syndical du 4 juillet 2025

SOMMAIRE

□ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

▪ Organisation administrative du service	3
▪ Estimation de la Population desservie	3
▪ Conditions d'exploitation du service	3
▪ Prestations assurées dans le cadre du service	3
▪ Conventions de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable	4
▪ Ressources en eau	4
▪ Nombre d'abonnements	5
▪ Volumes mis en distribution et vendus	6
▪ Longueur du réseau	6

□ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

▪ Fixation des tarifs en vigueur	7
▪ Frais d'accès au service	7
▪ Prix du service de l'eau potable	7
○ Le prix de l'eau tarifs hors redevance de pollution domestique	
○ Evolution des composantes du tarif	
○ Le prix de l'eau pour ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES, SAINT-JEAN-DES-VIGNES	
▪ Recettes d'exploitation	12

□ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

▪ Qualité de l'eau	13
▪ Protection des ressources en eau	13
▪ Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	14
▪ Performance du réseau	15
▪ Renouvellement des réseaux	17

□ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

▪ Travaux engagés au cours de l'exercice	18
▪ Présentation du programme de travaux 2021	18
▪ Branchements en plomb	18
▪ Etat de la dette	18
▪ Amortissements réalisés	18

□ ACTIONS DE SOLIDARITE

▪ Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	19
▪ Opération de coopération décentralisée	19

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

▪ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues regroupe en 2024 les communes de ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES et SAINT-JEAN-DES-VIGNES.

Le territoire desservi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues correspond aux territoires de toutes ces communes à l'exception de la commune d'Anse qui n'est desservie qu'à environ 9 % par le syndicat.

▪ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

45 550 habitants selon la population légale totale millésimée 2022 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 :

Communes	populations légales millésime 2021	populations légales millésime 2022	Ecart 2022/2021
ALIX	789	780	-9
ANSE	729	747	18
BELMONT D'AZERGUES	715	727	12
BULLY	2 111	2 180	69
CHARNAY	1 061	1 054	-7
CHASSELAY	2 895	2 951	56
CHATILLON D'AZERGUES	2 157	2 217	60
CHAZAY D'AZERGUES	4 280	4 390	110
LES CHERES	1 530	1 529	-1
CIVRIEUX D'AZERGUES	1 625	1 667	42
DOMMARTIN	2 618	2 680	62
EVEUX	1 209	1 210	1
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	2 351	2 363	12
LACHASSAGNE	1 289	1 361	72
LENTILLY	6 667	6 703	36
LOZANNE	3 077	3 230	153
MARCILLY D'AZERGUES	961	1 023	62
MARCY SUR ANSE	865	903	38
MORANCE	2 233	2 326	93
POMMIERS	2 738	2 711	-27
SAINT GERMAIN NUELLES	2 308	2 315	7
SAINT JEAN DES VIGNES	490	483	-7
TOTAL	44 698	45 550	852

▪ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie

▪ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
Prestation particulière	entretien des points de distribution public

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

▪ **CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU A D'AUTRES SERVICES D'EAU POTABLE**

Type d'échange	Cocontractant	Caractéristiques	Date de fin d'effet de la convention
Achat Permanent	SMEP SAÔNE-TURDINE	En tant qu'adhérent à ce syndicat de production	
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de LISSIEU	31/12/2024
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de LA TOUR DE SALVAGNY	31/12/2024
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de QUINCIEUX	31/12/2024

▪ **RESSOURCES EN EAU**

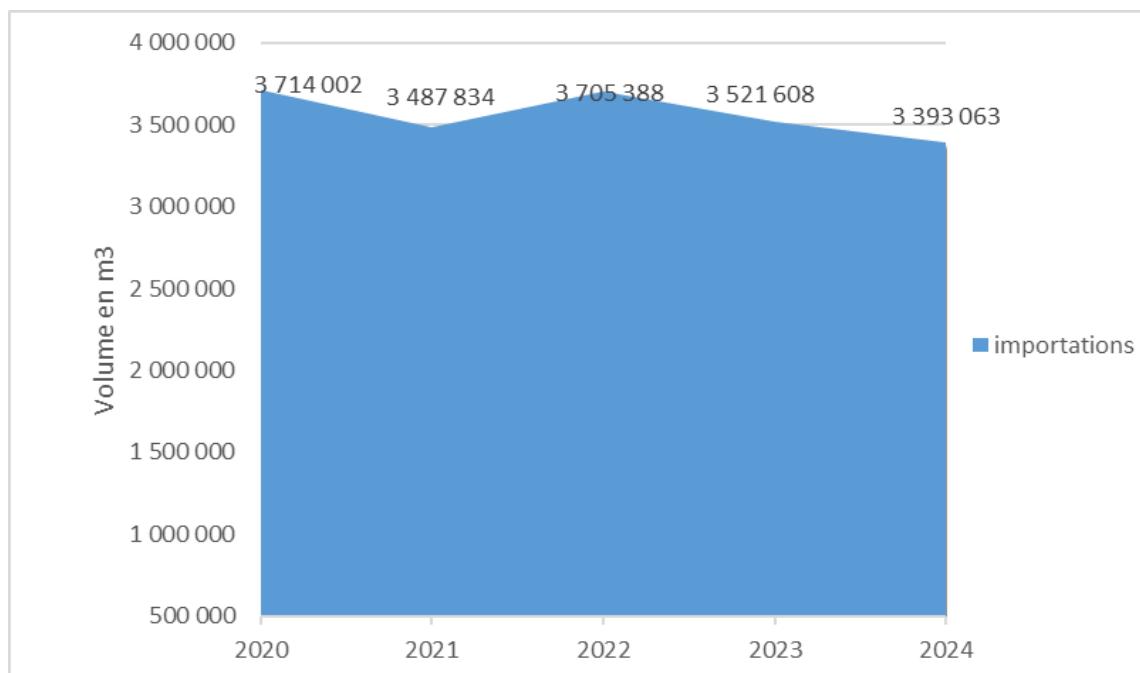
Depuis 1983, l'eau distribuée par le syndicat provient intégralement de la zone de captage de la nappe alluviale de la Saône à QUINCIEUX et AMBERIEUX, gérée par le Syndicat Mixte d'Eau Potable SAÔNE-TURDINE, auquel le SIE du Val d'Azergues adhère.

Cette eau subit un traitement d'élimination du fer et du manganèse à l'usine du Jonchay située à ANSE avant d'être acheminée jusqu'aux réservoirs principaux du Syndicat.

• *Volumes achetés au SMEP Saône-Turdine*

Achat à	2023 (m ³)	2024 (m ³)	Variation
SMEP SAÔNE-TURDINE	3 521 608	3 393 063	-3.65%

• *Evolution des volumes d'eau potable calendaire*



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

▪ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	20 921	20 763	-0.76 %
Nombre d'abonnements non domestiques	4	4	-
Nombre total d'abonnements	20 925	20 767	-0.76 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

• *Evolution du nombre total d'abonnements*



• *Répartition des abonnés desservis par commune*

Communes adhérentes	Nb Abonnés
ALIX	302
ANSE	250
BELMONT D'AZERGUES	299
BULLY	968
CHARNAY	475
CHASSELAY	1 338
CHATILLON D'AZERGUES	1 090
CHAZAY D'AZERGUES	2 122
LES CHERES	688
CIVRIEUX D'AZERGUES	822
DOMMARTIN	1 191
EVEUX	483
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	1 186
LACHASSAGNE	540
LENTILLY	3 017
LOZANNE	1 533
MARCILLY D'AZERGUES	516
MARCY SUR ANSE	414
MORANCE	1 084
POMMIERS	1 204
SAINT GERMAIN NUELLES	1 009
SAINT JEAN DES VIGNES	232
TOTAL	20 763

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

▪ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

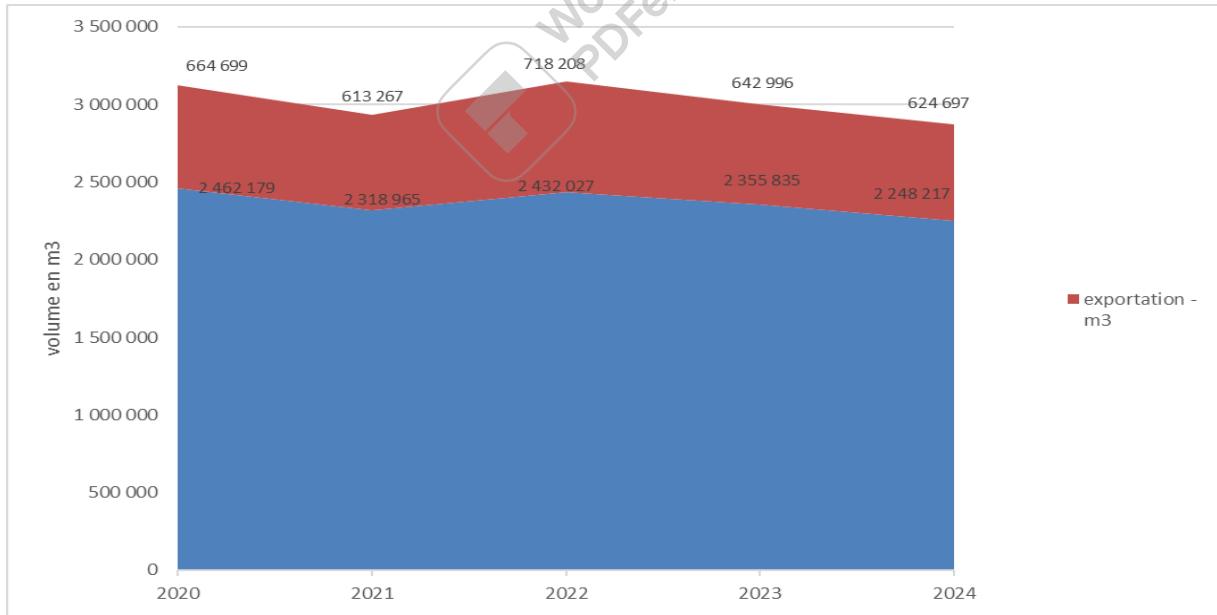
Volumes mis en distribution	2 023	2 024	variation
volume produit			
volume importé	3 521 608	3 393 063	-3,65%
volume exporté	-642 996	-624 697	-2,85%
volume mis en distribution	2 878 612	2 768 366	-3,83%
volume vendu aux abonnés domestiques	2 320 602	2 216 314	-4,49%
volume vendu aux abonnés non domestiques	35 233	31 903	-9,45%
Volume total vendu	2 355 835	2 248 217	-4.57%

La consommation moyenne par abonnement est de 108 m³ par an, soit un volume en baisse de 4.57% par rapport à 2023.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	2023 [m3]	2024 [m3]	Variation
EPGL	642 996	624 697	-2.85%

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



▪ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2023	2024	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	557.1	562.0	+0.88 %

Le réseau comporte également 11 réservoirs d'une capacité totale de 11 500 m³ permettant le stockage d'environ une journée de consommation en pointe. Il compte également une station relais de pompage : à Lentilly (La Rivoire).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

▪ **FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
23/06/2023	Nouveau barème de tarification à partir du 15/11/2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

▪ **FRAIS D'ACCES AU SERVICE**

Au 1^{er} janvier 2024 :

Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 38.18 € HT

▪ **PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Redevance pollution domestique	2023	2024
TOUTES COMMUNES	0.28 €	0.29 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

o **LE PRIX DE L'EAU Tarifs hors redevance de pollution**

• **Evolution du tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2024**

	Désignation	15 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	Variation
Part de la Collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire* Abonnement diam 20 mm Abonnement diam 30 mm Abonnement diam 40 mm Abonnement diam 50 mm Abonnement diam 60 mm Abonnement diam 80 mm Abonnement diam 100 mm Abonnement diam 150 mm Abonnement diam 200 à 250 mm	62.00 66.00 76.00 96.00 126.00 183.00 301.00 361.00 471.00 581.00	62.00 66.00 76.00 96.00 126.00 183.00 301.00 361.00 471.00 581.00	0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)] (tranche en m ³ /an)	N°1 (0 à 60 m ³) N°2 (61 à 120 m ³) N°3 (121 à 200 m ³) N°4 (201 à 500 m ³) N°5 (501 à 5000 m ³) N°6 (5001 à 50 000 m ³) N°7 (au-delà de 50 001 m ³)	1,75 2.05 2.45 2.65 2.25 1.95 1.25	1,75 2.05 2.45 2.65 2.25 1.95 1.25	0% 0% 0% 0% 0% 0% 0%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

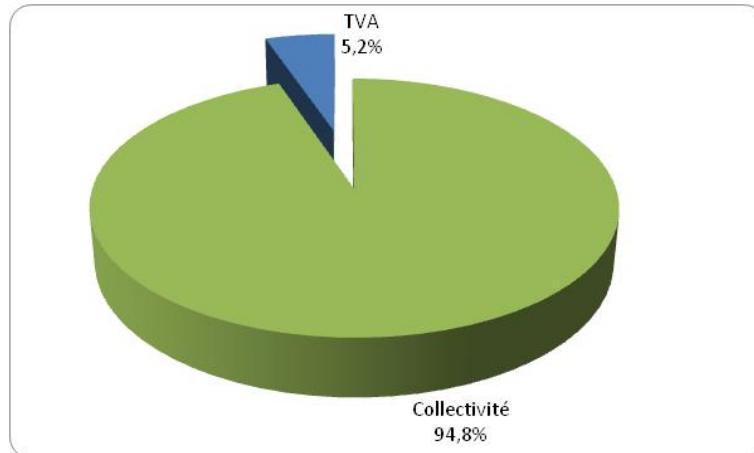
• **Composantes de la facture d'un usager de 120 m³**

	15 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	Variation
Collectivité	290.00	290.00	0%
TVA	15.95	15.95	-
Total [€ TTC]	305.95	305.95	0%

Variation collectivité (HT)
0%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2.55 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2024



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

LE PRIX DE L'EAU (avec redevance pollution domestique) pour ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES, SAINT-JEAN-DES-VIGNES.

▪ **Evolution du tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2024**

	Désignation	15 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	Variation
Part de la Collectivité	Abonnement ordinaire*	62.00	62.00	0%
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement diam 20 mm	66.00	66.00	0%
	Abonnement diam 30 mm	76.00	76.00	0%
	Abonnement diam 40 mm	96.00	96.00	0%
	Abonnement diam 50 mm	126.00	126.00	1%
	Abonnement diam 60 mm	183.00	183.00	0%
	Abonnement diam 80 mm	301.00	301.00	0%
	Abonnement diam 100 mm	361.00	361.00	0%
	Abonnement diam 150 mm	471.00	471.00	0%
	Abonnement diam 200 à 250 mm	581.00	581.00	0%
Part proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ /an)	N°1 (0 à 60 m ³)	1,75	1,75	0%
	N°2 (61 à 120 m ³)	2.05	2.05	0%
	N °3 (121 à 200 m ³)	2.45	2.45	0%
	N°4 (201 à 500 m ³)	2.65	2.65	0%
	N°5 (501 à 5000 m ³)	2.25	2.25	0%
	N°6 (5001 à 50 000 m ³)	1.95	1.95	0%
	N°7 (au-delà de 50 001 m ³)	1.25	1.25	0%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-
	Redevance Pollution et Modernisation	0.28	0.29	3.57%

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

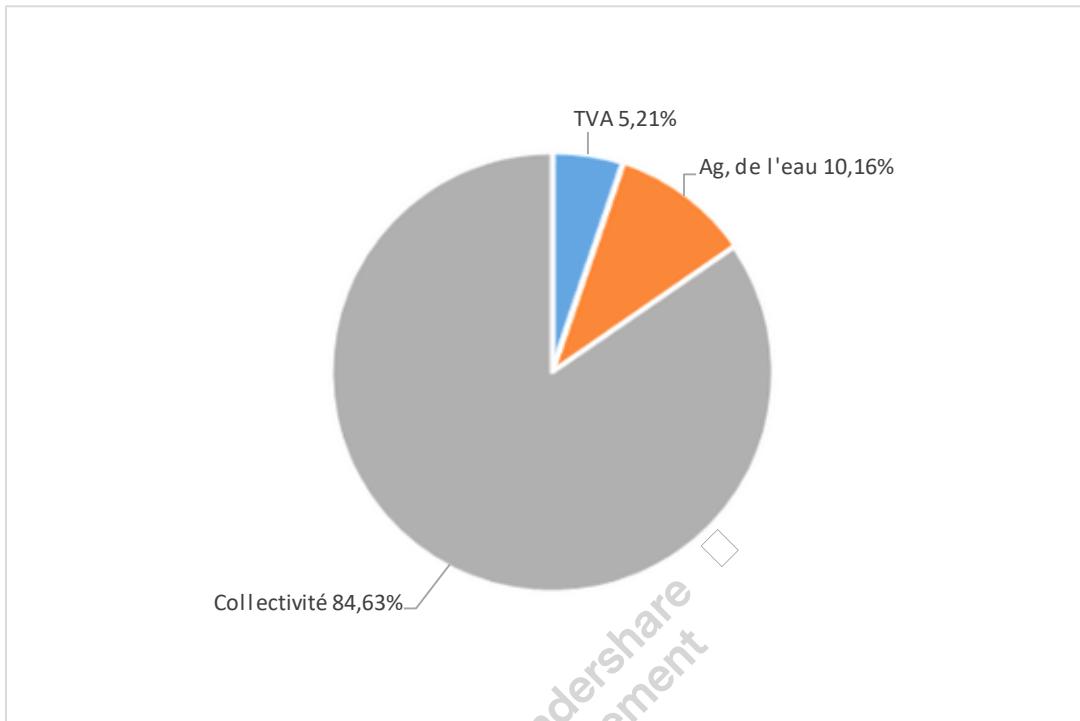
▪ **Composantes de la facture d'un usager de 120 m³**

	15 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	Variation	Variation collectivité (HT)
Collectivité	290.00	290.00	0%	
Redevance de pollution domestique	33.60	34.80	3.57%	
TVA	17.80	17.80	0%	
Total [€ TTC]	341.40	341.40	0%	0%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2.86 €/m³

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

Répartition au 1^{er} janvier 2024



▪ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• *Recettes de la collectivité*

Recettes de la collectivité	2 023	2 024	variation
Recettes de vente d'eau			
recette de vente d'eau	5 408 571	5 539 725	+2.42%
dont abonnement	1 261 761	1 298 613	+2.92%
Recettes des volumes exportés	1 004 412	816 372	-18.72%
Total recettes vente d'eau	6 253 120	6 356 097	-0.89%

Autres recettes	2023	2024	variation
Mises en service	66 868	74 795	+11.85%
Recettes liées aux travaux	547 064	511 873	-6.43%

Total général des recettes de la Collectivité	7 026 915	6 942 765	-1.20%
--	------------------	------------------	---------------

• *Recettes des tiers*

	2023	2024	Variation
Recettes de la redevance pollution domestique	781 891 €	750 211 €	-4.05 %

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

- *Recettes liées à la facturation (hors travaux)*

	2023	2023	Variation
Montant HT des recettes liées à la facturation d'eau potable (hors travaux)	7 261 742 €	7 181 103 €	-1.11 %

- *Participation au SMEP Saône-Turdine*

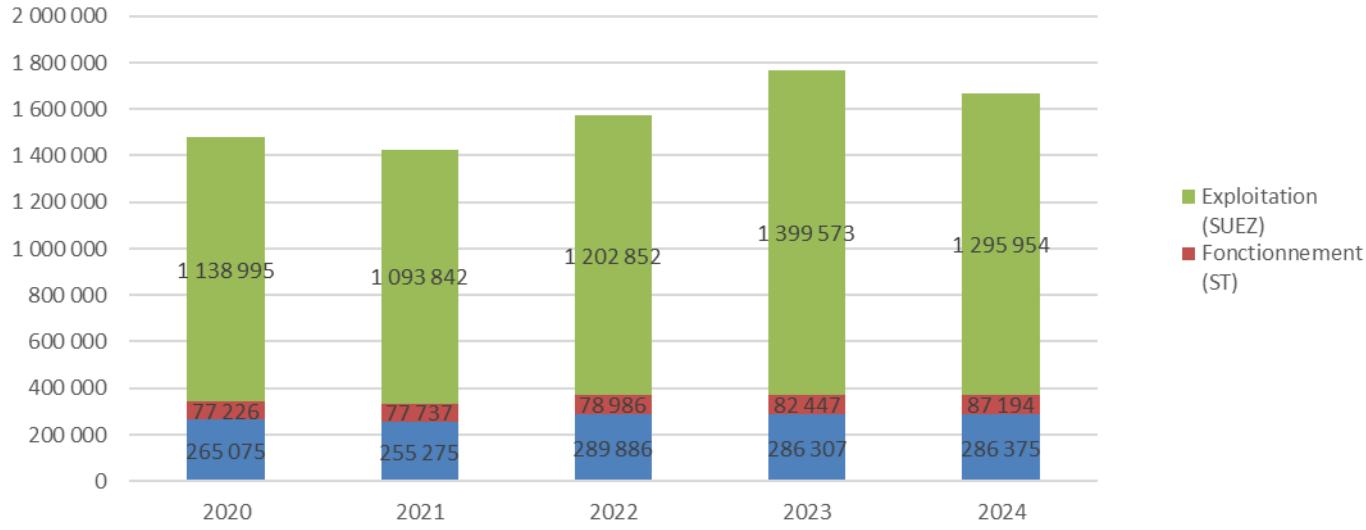
Les frais liés à la livraison d'eau de SAONE TURDINE, se répartissent comme suit :

- ✓ Achat d'eau, facturés par SUEZ dans le cadre du contrat d'affermage passé avec le SMEP Saône-Turdine pour l'exploitation des puits, de la station du Jonchay et l'adduction principale (portés au CA de la régie sous la rubrique achat d'eau)
- ✓ Fonctionnement du syndicat, appelé par le SMEP Saône-Turdine au prorata de la population des adhérents,
- ✓ Investissements, correspondant à la couverture des annuités d'emprunts du SMEP Saône-Turdine, calculé au prorata des volumes livrés moyens et de pointes, lissés sur trois ans.

	Achat d'eau SUEZ	Fonctionnement Saône Turdine	Investissement Saône Turdine	TOTAL
Année 2023	1 399 573 €	82 447 €	286 307 €	1 768 327 €
Année 2024	1 295 954 €	87 194 €	286 375 €	1 669 523 €
Variation par rapport à 2021	-8.00 %	+5.44%	+0.02 %	-5.92 %

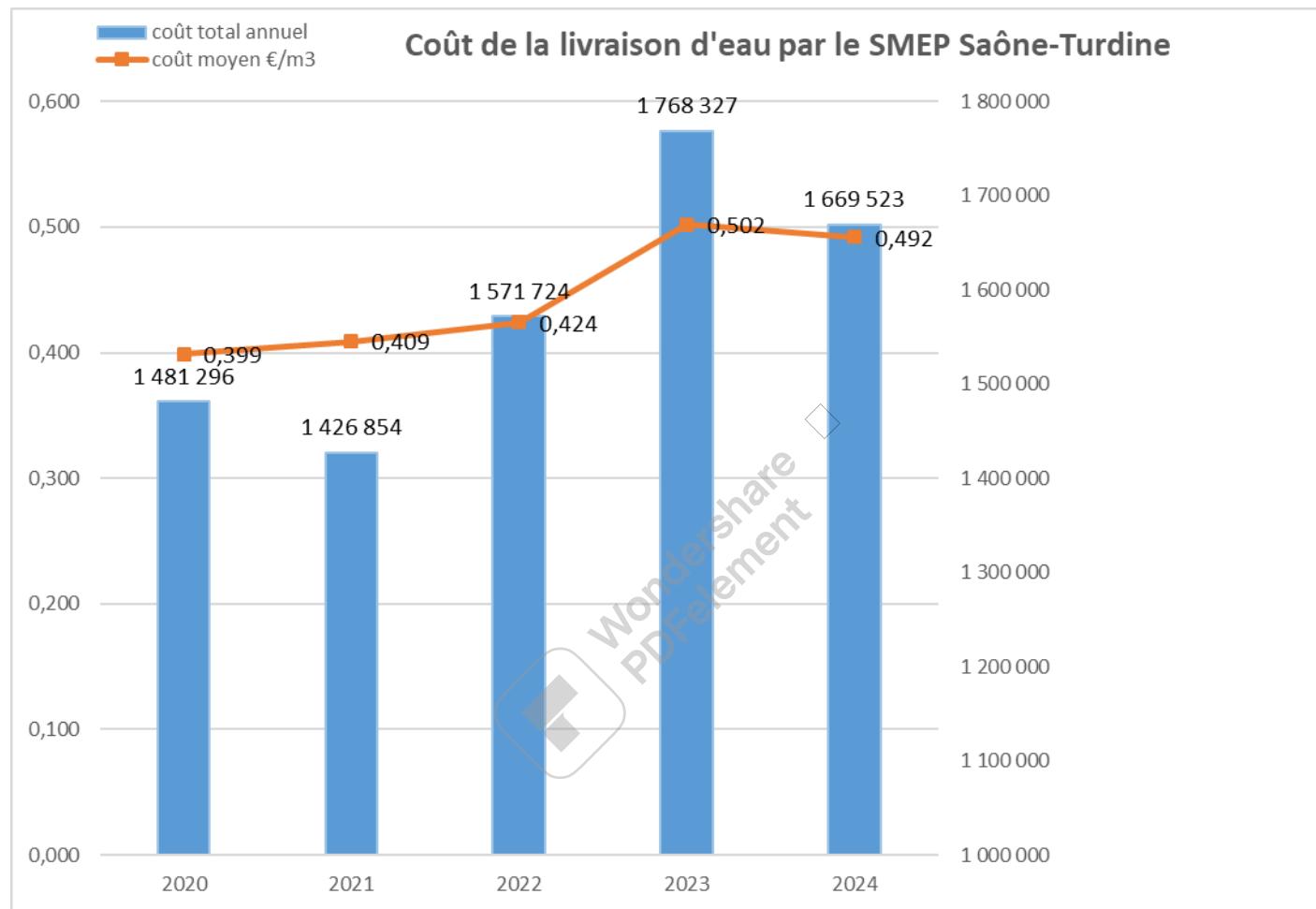
L'évolution des parts fonctionnement et investissement appelées par la SMEP Saône Turdine s'explique par les votes de l'assemblée délibérante du syndicat de production : l'ensemble des postes de participation financière sont en augmentation cette année.

Répartition des participations financières liées à la livraison d'eau par le SMEP Saône-Turdine



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

Le coût moyen global de la livraison d'eau par le SMEP Saône Turdine ressort ainsi à 0,492 € par m³ d'eau livrée au SIE du Val d'Azergues.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

▪ **QUALITE DE L'EAU**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (96 prélèvements). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle (12 prélèvements).

Résultat du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non-conformes
Conformité bactériologique	102	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	102	0	100 %	-

▪ **PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SMEP SAONE –TURDINE

0 %	Aucune action
20 %	Etude environnementale et hydrogéologique en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
⇒ 80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

▪ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Les 30 points d'inventaire du réseau (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont acquis.

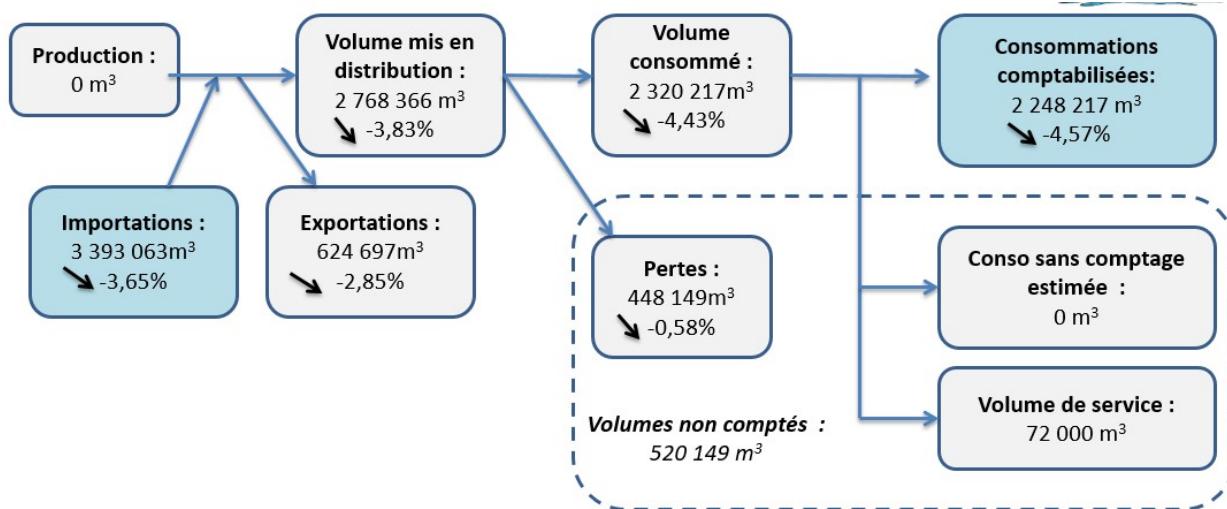
	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	◆ 0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 points	-	110 points

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

▪ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Tous les volumes indiqués sont des volumes calendaires.

Il n'est pas pris en compte de consommation sans comptage

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 72 000 m³ par exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution =**

(Consommation comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (Volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	86,1%	86,1%	86.9%	87.2%	86.8%

- **Indice des volumes non comptés =**

(Estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / Longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ / Km/j]	2.9	2.7	2.7	2.6	2.5

- **Indice linéaire de pertes en réseau =**

Pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ / Km/j]	2.5	2.4	2.4	2.2	2.2

L'indice linéaire de pertes est considéré comme bon en milieu semi-urbain, quand il est inférieur à 3.

- **Indice linéaire de consommation =**

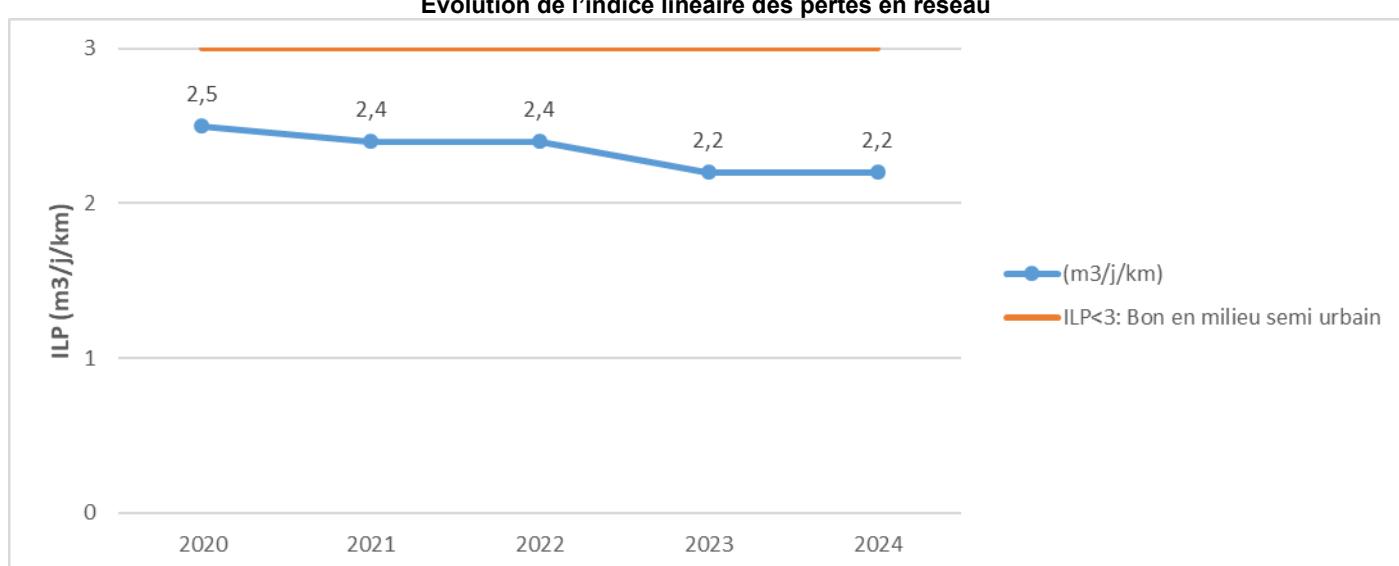
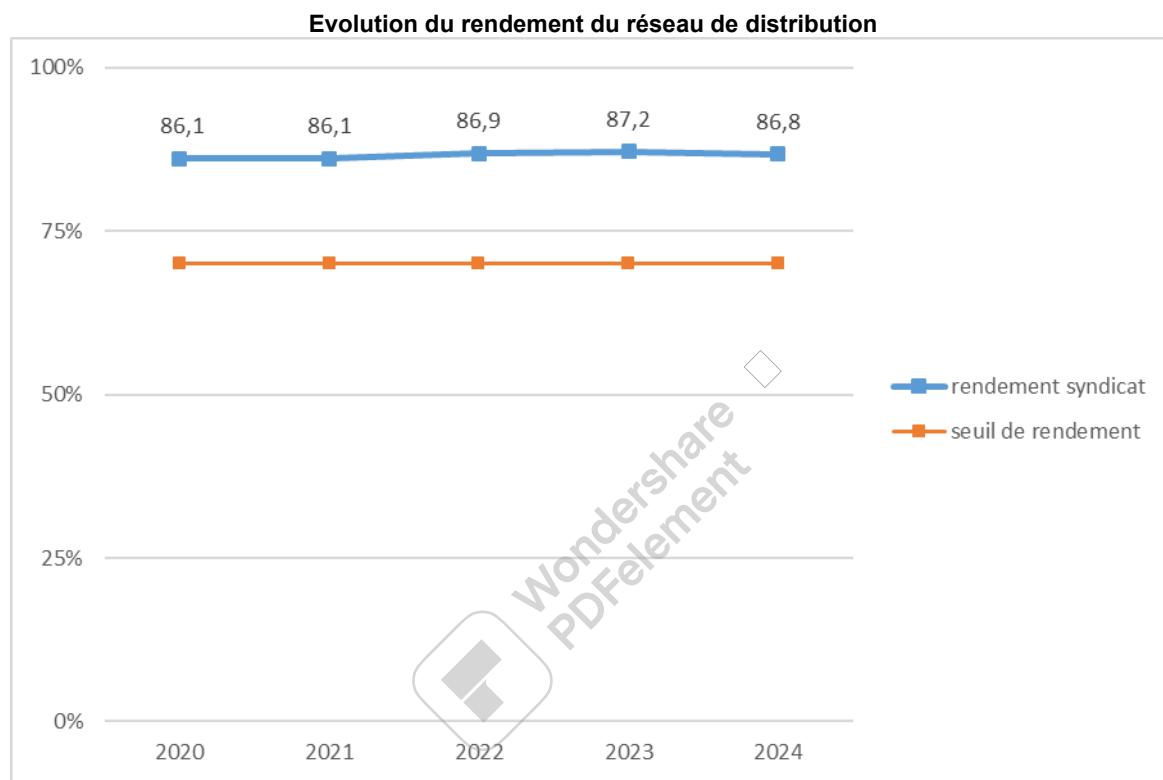
(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 x longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m ³ / Km/j]	15.71	14.76	15.83	15.10	14.36
Seuil de rendement [%]	68.14%	68.14%	68.14%	68.14%	68.14%

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

Le décret n°2012-97 du 27/01/2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II a introduit le respect d'un seuil fixé par décret pour le rendement. Ce seuil est soit 85 %, soit de la somme d'un terme fixe égal à 65 (dans le cas du syndicat) et du cinquième de l'indice linéaire de consommation tel que défini précédemment.

Pour 2024, le rendement du syndicat est au-dessus du seuil minimal.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024

▪ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [Km]	7.116	7.510	5.840	6.574	5.262
				Entreprise = 4.55 km SIEVA = 2.024 km	Entreprise = 3.405 km SIEVA = 1.857 km

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.15%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

▪ **TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE TTC**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités
Programme 2024 : renouvellement de canalisations	2 000 000 €	-	773 293

▪ **PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 TTC**

Objet des travaux	Montant des travaux
Programme 2025 : renouvellement de canalisations	2 000 000 €

▪ **BRANCHEMENTS EN PLOMB**

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous

Branchements	2022	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	5	6	2
Nombre de branchements en plomb à traiter (estimation fin d'année)	12	10	8
% de branchements en plomb restant / nombre total de branchements	70%	60%	25%

▪ **ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	1 563 954 €	2 110 079 €
Remboursements au cours de l'exercice	650 882 €	550 292 €
Dont intérêts	75 441 €	96 416 €
Dont capital	575 441 €	453 876 €

▪ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation aux amortissements	1 791 564 €	1 872 165 €	1 930 281 €	1 539 766 €	1 546 305 €

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2024**

ACTIONS DE SOLIDARITE

▪ **AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE**

	2023	2024
Montants des abandons de créance	47 934 €	37 901 €
Dont part collectivité	19 670 €	17 145 €
Nombre de demandes reçues	0	0
Nombre d'aides accordées	0	0
Montant des versements à un fonds de solidarité	0.00 €	0.00 €
Dont part collectivité	0.00 €	0.00 €

▪ **OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE**

Le syndicat n'a engagé aucune action en matière de coopération décentralisée en 2024.